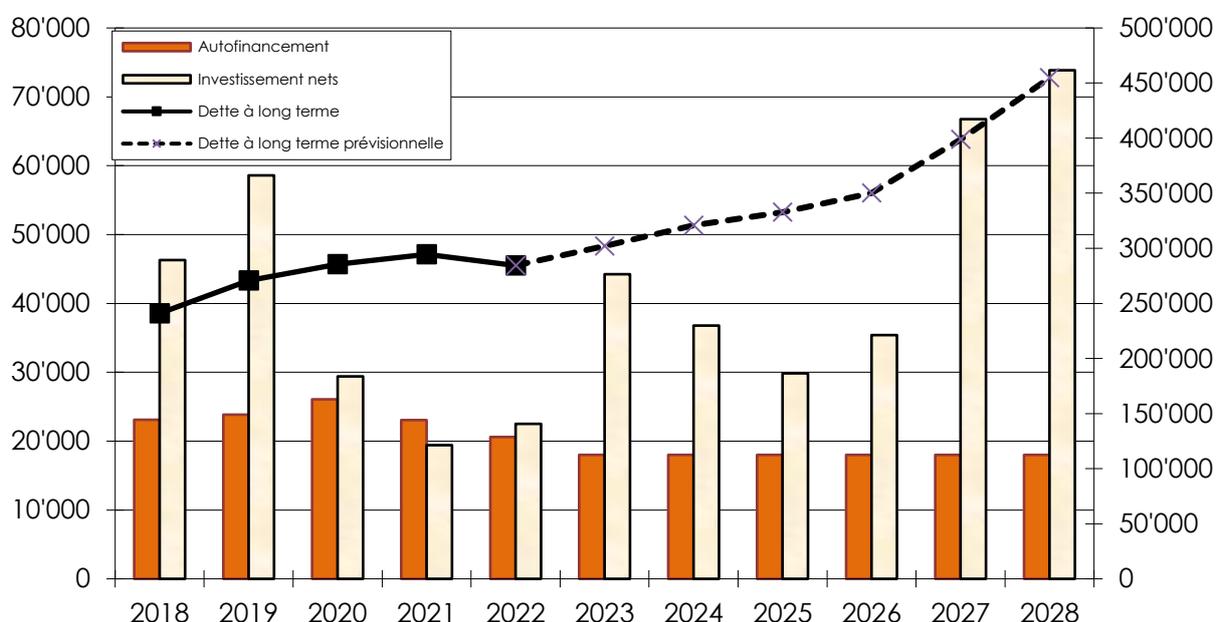


Yverdon-les-Bains, le 3 avril 2023

La Ville d'Yverdon-les-Bains présente un résultat déficitaire en raison notamment des effets de l'inflation et de la crise énergétique

Le résultat des comptes 2022 présente pour la seconde année consécutive un déficit dû notamment à l'impact financier lié à l'inflation et à la crise énergétique. Les comptes bouclent sur un excédent de charges de CHF 4.269 millions, pour une marge d'autofinancement positive de CHF 20.567 millions. Les investissements sont légèrement supérieurs à l'année antérieure. L'endettement brut de la Ville diminue. De manière générale, on relève une bonne maîtrise des charges, des taux d'intérêt encore bas, un retour de péréquation plus faible et des recettes fiscales supérieures au budget.

AUTOFINANCEMENT, INVESTISSEMENTS NETS ET DETTE À LONG TERME (en milliers de francs)



En synthèse, les comptes 2022 bouclent sur un déficit de CHF 4'268'809.- (- CHF 1'896'662.- en 2021), alors que le budget 2022 comprenant les crédits complémentaires prévoyait un déficit de CHF 10.213 millions. Un autofinancement de CHF 20.597 millions et des investissements nets de CHF 22.507 millions dégagent une insuffisance de financement de CHF 1.911 million (+ CHF 3.641 millions en 2021). La dette 2022 est de CHF 284.4 millions, en diminution de CHF 10.081 millions par rapport à la dette 2021 de CHF 294.5 millions.

Suite à la crise sanitaire du COVID-19 de 2020 et 2021, les comptes 2022 de la Ville d'Yverdon-les-Bains continuent d'être impactés par des crises exogènes, que ce soit au niveau énergétique ou macroéconomique avec la reprise de l'inflation. On relève notamment une hausse sensible du coût des énergies pour CHF 2.391 millions. Cet exercice n'enregistre aucun acompte lié à la valorisation foncière du secteur de Verdun, ni de grande vente de terrains au Parc scientifique et technologique (PST), à l'exception de la vente de la parcelle 6567 du PST à la société Y-CAD pour un montant de CHF 64'400.- (part yverdonnoise : CHF 31'887.74.-).

L'excédent de charges de l'exercice se monte à CHF 4'268'809.- contre une perte de CHF 10'213'210.- prévue initialement et comprenant les crédits complémentaires nets de CHF 228'660.- (1ère série) et de CHF 1'296'390.- (2ème série), soit une amélioration du résultat de CHF 5'944'401.- (2.20% du total du budget).

Par rapport au budget, les dépenses totales diminuent de CHF 9'594'966.- (-3.56%) ainsi que les revenus de CHF 3'650'565 (-1.41%). En considérant les dépenses courantes (le total des dépenses moins les amortissements, les attributions aux fonds et les imputations internes), on constate que les charges effectives sont inférieures aux charges budgétées de CHF 7'548'861.- (CHF 204'716'524.- vs CHF 212'265'385.-, soit -3.55%). La maîtrise des charges et des recettes de fonctionnement contribue ainsi grandement au résultat de l'année 2022. Si les charges totales sont inférieures au budget, c'est principalement en raison des coûts du personnel, des participations aux charges cantonales et des intérêts de la dette.

L'écart par rapport au budget s'explique par une diminution des charges de personnel (- CHF 6.358 millions) suite à des mutations au sein de l'administration communale et à des engagements différés. Les achats de biens et services sont supérieurs aux prévisions (+ CHF 0.733 million), en raison principalement d'une hausse importante des prix d'achat du gaz naturel. Des économies ont été réalisées au niveau des charges financières, le taux moyen d'emprunt de la commune (1.2%) étant à la baisse de 10 points de base. Les amortissements (+ CHF 0.620 million) connaissent une augmentation en raison d'un nouveau mode de comptabilisation des prélèvements sur les fonds de réserve pour CHF 1.767 million, malgré une baisse des défalcatons et remises d'impôts.

Au niveau des recettes, le produit des impôts a augmenté (+ CHF 2.155 millions, à CHF 68.794 millions) par rapport au budget, avec une hausse des impôts conjoncturels de CHF 1.371 million, tels que les droits de mutation et les impôts sur les gains immobiliers. On note une hausse sur les recettes des personnes physiques de CHF 0.445 million et une baisse sur les personnes morales de CHF 0.334 million. Les recettes fiscales globales ont augmenté de CHF 0.685 million par rapport à 2021. La nouvelle hausse de la population permet de renforcer les effets escomptés sur les recettes fiscales liées aux personnes physiques.

La marge d'autofinancement se monte à CHF 20'596'595.- pour l'année 2022, soit une amélioration de CHF 7'521'930.- par rapport au montant budgété. La diminution des dépenses courantes (frais du personnel), les rentrées d'impôts conjoncturels et le décompte 2021 de la péréquation indirecte (participation à la cohésion sociale) expliquent en grande partie cet écart.

Les investissements nets pour l'année 2022 se sont montés à CHF 22'507'458.-. Le plan des investissements pour la même période faisait état de projets à hauteur de CHF 39.31 millions. L'insuffisance de financement est de CHF 1'910'863.-. Le Conseil communal a voté pour CHF 33.72 millions de crédits d'investissements en 2022. Le niveau des investissements réalisés et des remboursements d'emprunts ont permis de réduire l'endettement. La Ville a contracté des emprunts pour un montant total de CHF 10 millions.

Suite à ce résultat négatif, les comptes du ménage communal sont déficitaires pour la deuxième année consécutive. L'excédent de charges est la conséquence d'éléments ponctuels (hausse du prix des énergies, inflation, non-vente de parcelles). La commune se doit de rester vigilante dans la maîtrise des dépenses courantes et de l'endettement, ainsi que pour faire face à l'influence de dossiers fédéraux et cantonaux tels que l'actuelle révision de la péréquation intercommunale et la politique monétaire en matière de taux d'intérêt. Le contexte géopolitique et économique actuel est inédit et incite également à la prudence.